

199

An illustration featuring several construction workers in hard hats and work clothes, engaged in various tasks like carrying materials, using tools, and standing on a grid. The grid is composed of horizontal and vertical lines, with some diagonal lines crossing it. The workers are positioned around the central text.

MIGRATIONS **SOCIÉTÉ**

Revue trimestrielle de débat et
d'analyse sur les migrations internationales

Migrations forcées au Sahel

Vol. 37, n° 199, janvier-mars 2025

ZIEM.

Migrations S o c i é t é

Vol. XXXVII, n° 199, janvier-mars 2025

Revue trimestrielle du CIEMI

publiée avec le concours

du Centre national du livre,

du CCFD-Terre Solidaire et de la Ville de Paris

MAIRIE DE PARIS



**TERRE
SOLIDAIRE**
Soyons les forces du changement



COMITÉ ÉDITORIAL

Vincent Geisser (*Directeur de la publication*),

Luca Marin (*Directeur du CIEMI*),

J.D. Barly Kiweme Ekwa (*Directeur adjoint du CIEMI*),

Léa Lemaire (*Rédactrice en chef*),

Christine Pelloquin (*Documentation*),

Lorenzo Prencipe (*Vice-président du CIEMI*)

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Chadia Arab, Alain Battégay,

Martine Cohen, Catherine Delcroix,

Josselin Dravigny, Yvan Gastaut,

Hélène Le Bail, Françoise Lorcerie,

Mirjana Morokvasic, Delphine Perrin,

Jean-Luc Richard, Isabelle Rigoni, Pedro Vianna,

Catherine Wihtol de Wenden, Ahsène Zehraoui

Correspondants étrangers :

ROME : Centro Studi Emigrazione (CSER)

VALENCIA : Master internacional en migraciones

LE CAP : Scalabrini Institute for Human Mobility in Africa (SIHMA)

LONDRES : Scalabrini Centre

CE NUMÉRO : 20 € (Étranger : 22 €)

46, rue de Montreuil - 75011 Paris

Tél. : 01.43.72.49.34 / Fax : 01.43.72.06.42

E-mails : ms@ciemi.org (rédaction)

doc@ciemi.org (documentation)

contact@ciemi.org (abonnements)



**SCALABRINI
MIGRATION
STUDY
CENTERS**

ABONNEMENTS

(Voir encadrés à la fin de ce numéro)

Migrations Société est disponible en ligne sur le portail de

CAIRN.INFO



chercher, repérer, avancer

Les articles insérés restent la propriété de *MIGRATIONS SOCIÉTÉ*, et toute reproduction, même partielle, nécessite au préalable l'autorisation de la Direction.

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

- Décrypter la controverse France-Algérie :
des populismes identitaires en miroir et au
mépris de la démocratie *Vincent Geisser* 3

DOSSIER : Migrations forcées au Sahel 17

- Migrations forcées au Sahel central : une
mise en perspective historique et politique *La Rédaction* 19

- Migrer sous contrainte au Mali : une analyse
historique des déplacements forcés *Bréma Ely Dicko* 29

- L'action humanitaire en faveur de l'intégration
des réfugiés maliens dans la ville d'Ayorou *Hassane Abdoulaye Boureima* 41

- De l'hospitalité à l'hostilité. La situation des
déplacés forcés internes dans la commune
de Sakoirra *Ibrahim Harouna Ousmane* 57

- Agadez au prisme des politiques
migratoires : invisibilité du transit et visibilité
de l'anti-transit *Harouna Mounkaila* 69

- Enjeux migratoires et géopolitiques dans la
bande sahélo-saharienne. Entretien avec
Mathieu Mérino *Vincent Geisser* 87

- Bibliographie sélective *Christine Pelloquin* 97

VARIA

- La Cour suprême, fossoyeuse de la
discrimination positive dans les universités
américaines ? Ruptures et faux-semblants *Daniel Sabbagh* 101

NOTES DE LECTURE

- Au-delà du séparatisme et de la
radicalisation. Penser l'intensité religieuse
musulmane en France (*Anne-Sophie Lamine*) *Françoise Lorcerie* 119

- L'État et la pauvreté étrangère en Europe
occidentale. Trajectoires de migrants
« roms » roumains en Espagne, France et
Italie (*Olivier Legros et alii*) *Isabelle Rigoni* 125

- Routes africaines de la migration.
Dynamiques sociales et politiques de la
construction de l'espace africain (*Salim
Chena et Aissa Kadri*) *Emma Lombardini* 129

NOUVEAUTÉS DOCUMENTAIRES DU CIEMI *Christine Pelloquin* 135

Migrer sous contrainte au Mali : une analyse historique des déplacements forcés

Bréma Ely Dicko *

RÉSUMÉ

Cette contribution analyse les migrations forcées au Mali de la colonisation à nos jours, soulignant la récurrence historique de ces déplacements. Sous l'administration coloniale (1893-1960), le travail forcé, l'impôt de capitation et l'enrôlement militaire ont contraint des milliers de personnes à migrer. Après l'indépendance à partir de 1960, les sécheresses, les rébellions touarègues et la crise économique ont intensifié ces mouvements, exacerbés par la faiblesse institutionnelle et la répression politique. Depuis 2012, la crise sécuritaire et l'instabilité politique ont généré des déplacements sans précédent : en 2013, on dénombrait près de 500 000 déplacés internes, réfugiés et demandeurs d'asile. La persistance de l'insécurité et les coups d'État qui ont eu lieu en 2020 et 2021 ont aggravé la crise, laissant des milliers de Maliens en situation d'exil prolongé. En s'appuyant notamment sur des travaux académiques, l'étude éclaire les causes et les dynamiques de ces migrations contraintes.

MOTS-CLÉS : Mali, cause de la migration, histoire migratoire, migration forcée, réfugié

Introduction

Cet article propose une analyse des migrations forcées à partir et à l'intérieur du Mali de la période coloniale à nos jours. Il se situe dans la continuité des travaux sur les migrations forcées. Les recherches académiques sur ce sujet se développent d'abord dans les années 1980 dans les pays anglophones, notamment en Grande-Bretagne – le *Refugee Studies Centre*, éditeur des revues *Journal of Refugee Studies* et *Forced Migration Review* est créé à Oxford en 1982 –, avant que de nombreuses recherches en français ne soient réalisées à partir des années 1990. À titre d'exemple, peuvent être mentionnés les travaux de Véronique Lassailly-Jacob¹, de Michel Agier², ou encore de Marion Frésia³. L'étude des

* Sociologue, Université Yambo Ouologuem, Bamako.

1. LASSAILLY-JACOB, Véronique ; MARCHAL, Jean-Yves ; QUESNEL, André (sous la direction de), *Déplacés et réfugiés. La mobilité sous contrainte*, Paris : IRD Éditions, 1999, 504 p.
2. AGIER, Michel, *Aux bords du monde, les réfugiés*, Paris : Éd. Flammarion, 2002, 186 p.
3. FRÉSIA, Marion, *Les Mauritaniens réfugiés au Sénégal : une anthropologie critique de l'asile et de l'aide humanitaire*, Paris : Éd. L'Harmattan, 2009, 382 p.

migrations contraintes est désormais un champ de recherche qui se développe à travers le monde. Toutefois, « les recherches sur les migrations forcées au Mali restent très marginales »⁴, ce qui peut paraître paradoxal au vu de l'ampleur actuel du phénomène mais aussi de sa récurrence historique.

Le conflit armé qui a éclaté au Mali en janvier 2012 a engendré des déplacements forcés de population sans précédent : en mai 2013, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) estimait à environ un demi-million le nombre de personnes déplacées (301 783 [62 %] à l'intérieur du Mali [PDI], 185 144 [38 %] dans les pays voisins)⁵. Néanmoins, si ces mouvements contraints sont inédits⁶ par leur ampleur, ils ne constituent pas un phénomène nouveau au Mali. L'histoire du pays est jalonnée de déplacements forcés pendant la période coloniale et après l'indépendance.

Cet article entend contribuer à la littérature sur les migrations forcées au Mali en apportant à la fois une perspective historique et un éclairage sur la spécificité des déplacements contraints à partir de 2012, qui, s'ils s'expliquent notamment par la situation sécuritaire, ont des causes multiples et souvent entremêlées (climatiques, politiques, économiques, etc.).

Les données sur lesquelles repose cet article ont été collectées par le biais d'une recherche documentaire et d'entretiens semi-directifs. Le corpus de textes se compose à la fois d'articles et d'ouvrages scientifiques mais aussi de rapports émanant d'organismes internationaux et d'organisations non gouvernementales portant sur les migrations forcées en Afrique et en direction du continent européen. L'article s'appuie aussi sur la conduite de six entretiens semi-directifs avec des universitaires maliens et des cadres travaillant dans les structures en charge de la migration et du développement social au Mali.

L'article se divise en trois parties selon une logique chronologique. Une première partie traite des migrations forcées au Mali pendant la période coloniale (1893-1960), une deuxième s'intéresse aux mouvements contraints après l'indépendance (1960-2012), et enfin, une dernière partie analyse les migrations forcées à partir de la crise de 2012 jusqu'à aujourd'hui.

4. SIDIBÉ, Mariame, *Une approche sociopolitique de la question des réfugiés dans la crise de l'État au Mali : cas des réfugiés maliens dans la région de Tillabéri au Niger*, thèse de doctorat en science politique, Bordeaux : université de Bordeaux, 2019, 396 p. (voir p. 30).

5. ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS, *La crise au Mali sous l'angle de la migration*, Genève : OIM, 2013, pp. 1-30 (voir p. 12).

6. SIDIBÉ, Mariame, *op. cit.* (voir p. 17).

Figure 1. Carte du Mali



Les migrations forcées pendant la période coloniale (1893-1960)

La colonisation au Soudan français (actuel Mali) et dans tous les territoires contrôlés par les colons, est caractérisée par de nombreux déplacements et recrutements forcés⁷. « L'administration française a fait du Soudan français un réservoir de main-d'œuvre de 1893, année de création de la colonie, à 1960, année de l'indépendance »⁸.

« De nouvelles formes de circulations migratoires ont été imposées par l'administration coloniale française dans les limites du territoire de l'AOF [l'Afrique-Occidentale française]. [...] D'abord, au niveau local, avec des mobilités de peuplement suscitées par la « libération » des esclaves [...]. Puis des mobilités régionales contraintes liées aux travaux forcés, par exemple pour la construction du chemin de fer de Dakar à

7. CHARRIÈRE Florianne ; FRÉSIA Marion, *L'Afrique de l'Ouest comme espace migratoire et espace de protection*, Genève : HCR, 2008. 52 p.

8. GARY-TOUNKARA, Daouda, "Encadrement et contrôle des migrants par le régime militaire au Mali (1968-1991)", in : DUFOIX, Stéphane ; PINA-GUERASSIMOFF, Carine ; DE TINGUY, Anne (sous la direction de), *Les États et leurs expatriés. Loin des yeux, près du cœur*, Paris : Presses de Sciences Po, 2010, pp. 147-162.

Bamako (1880-1905) [...] Au niveau du territoire de l'AOF, avec le déploiement de migrations saisonnières agricoles vers les plantations du littoral (actuelle Côte d'Ivoire) »⁹.

Des milliers de Voltaïques (actuels Burkinabès) et autres Soudanais (actuels Maliens) sont ainsi recrutés de force et déplacés dans le cadre de l'aménagement des terres de l'Office du Niger au Mali¹⁰ dans l'actuelle région de Ségou. Créé en 1920, l'Office du Niger a comme ambition de promouvoir l'agriculture irriguée¹¹. Les autorités coloniales cherchent à peupler et à exploiter les terres irriguées du Niger pour développer les pôles économiques autour des cultures de rente (arachide au Sénégal, coton et riz au Mali)¹². C'est dans cette perspective qu'est lancée la construction du barrage de Markala (1929-1932). Les conditions de vie et de travail sont extrêmement difficiles¹³, les travailleurs réquisitionnés ne mangent pas à leur faim¹⁴ et subissent la brutalité de l'encadrement colonial.

Parmi ces travaux grands pourvoyeurs de main-d'œuvre, l'administration coloniale procède à l'aménagement du port d'Abidjan en Côte d'Ivoire¹⁵ et à la construction du chemin de fer Dakar-Bamako¹⁶. Celui-ci, commencé en 1921, mobilise plus de 20 000 hommes¹⁷.

Outre les recrutements forcés pour le développement des infrastructures précitées, les jeunes sont également réquisitionnés pour la construction des routes et pour assurer la navigabilité des fleuves¹⁸.

9. LIMA, Stéphanie, "La relation migration-développement au prisme des localités : rétrospective d'une tension continue entre politisation et dépolitisation au Mali", *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 40, n°1, 2024 (voir p. 69), <http://journals.openedition.org/remi/25344>.

10. MAGASA, Amidu, *Papa-commandant a jeté un grand filet devant nous. Les exploités des rives du Niger : 1902-1962*, Paris : Éd. François Maspéro, 1978, 171 p.

11. VITTORIO, Morabito, "L'Office du Niger au Mali, d'hier à aujourd'hui", *Journal des africanistes*, tome 47, fascicule 1, 1977, pp. 53-82.

12. LIMA, Stéphanie, *op. cit.*

13. FADILA, "Les pratiques coloniales : les affres du travail forcé à l'office du Niger" [En ligne], <https://bamada.net/pratiques-coloniales-les-affres-du-travail-force-a-loffice-du-niger-2>.

14. GOITA, Kanchi, «Situation alimentaire à l'Office du Niger de la période coloniale au coup d'État du 19 novembre 1968», *Recherches africaines* [En ligne], n° 027, 2020, pp. 177-197, (voir p. 179), <https://revues.ml/index.php/recherches/article/view/2124/1435>.

15. GARY-TOUNKARA, Daouda, *Migrants soudanais/maliens et conscience ivoirienne. Les étrangers en Côte-d'Ivoire (1903-1980)*, Paris : Éd. L'Harmattan, 2008, 343 p.

16. PICHE, Victor ; CORDELL Dennis, *Entre le mil et le franc. Un siècle de migrations circulaires en Afrique de l'Ouest. Le cas du Burkina Faso*, Québec : Presses universitaires du Québec, 2015, 406 p.

17. KEÏTA, Seydou, "Migrations internationales et mobilisation des ressources. Les Maliens de l'extérieur et la problématique du développement", in : BABY-COLLIN, Virginie ; CORTES, Geneviève ; FARET, Laurent ; GUÉTAT-BERNARD, Hélène (sous la direction de), *Migrants des Suds*, Marseille : IRD Éditions/Presses universitaires de la Méditerranée, 2009, pp. 217-235.

18. CONDÉ, Julien ; SYR DIAGNE, Pap, *Les migrations internationales Sud-Nord. Une étude de cas : les migrants maliens, mauritaniens et sénégalais de la vallée du fleuve Sénégal en France*, Paris : OCDE, 1986, 154 p. (voir p. 39).

Parallèlement à ces entreprises coloniales, l'instauration de l'impôt de capitation en espèces¹⁹ incite souvent les populations locales à migrer vers d'autres régions et échapper à la pression fiscale.

D'autres migrations forcées surviennent lors des deux guerres mondiales, l'État français ayant recours à des milliers de combattants connus sous l'appellation de "tirailleurs", enrôlés de force dans les armées coloniales pour combattre en Europe²⁰.

Les politiques coloniales du travail forcé, l'obligation de payer l'impôt en espèces, ainsi que la mobilisation de tirailleurs lors des deux conflits mondiaux sont les principaux facteurs des migrations forcées à l'époque. Celles-ci ne cessent toutefois pas après l'accession du Mali à l'indépendance, bien au contraire ! Elles se poursuivent en raison notamment de la faiblesse de l'État malien, des rébellions, des sécheresses et de la pauvreté.

Les migrations forcées après l'indépendance (1960-2012)

Après son accession à l'indépendance le 22 septembre 1960, le Mali connaît différents mouvements de population dont l'origine est imputable à des raisons politiques, sécuritaires, climatiques et économiques, sur fond de fragilité institutionnelle chronique due à l'incurie et à la corruption des autorités. Les déplacements forcés qui ont lieu en 1963 et en 1990-1991 résultent principalement de troubles politiques et sécuritaires, tandis que les migrations qui surviennent en 1972-1973 et en 1983-1985 sont en grande partie des réponses à la sécheresse au Mali et dans d'autres pays du Sahel²¹.

Entre les années 1960 et les années 1990, le Mali voit se succéder plusieurs régimes politiques : socialiste (1960-1968), militaire (1968-1991) et démocratique (à partir de 1992). À l'indépendance, dans le cadre de la première république, le président Modibo Keita instaure un régime fondé sur un parti unique (Union soudanaise-Rassemblement démocratique africain [USRDA]), reposant sur une idéologie socialiste, dans lequel toute forme de contestation de l'autorité de l'État est réprimée, ce qui suscite de nombreux déplacements forcés. Faute de statistiques officielles, il est impossible de déterminer combien de personnes sont concernées²².

19. « Celui-ci consistait à exiger des chefs de village qu'ils collectent une somme forfaitaire auprès de chaque habitant en âge de travailler ». MESPLÉ-SOMPS, Sandrine ; COGNEAU, Denis ; KNEBELMANN, Justine ; DUPRAZ, Yannick, "Fiscalité des États africains : le poids de l'héritage colonial", *The Conversation* [En ligne], 25 juillet 2022, <https://theconversation.com/fiscalite-des-etats-africains-le-poids-de-lheritage-colonial-185453>.

20. KEÏTA, Seydou, *op. cit.*

21. SIDIBÉ, Mariame, *op. cit.* (voir p. 119).

22. SIDIBÉ, Mariame, *op. cit.* (voir p. 120).

La dimension répressive du régime de Modibo Keita s'exprime dès 1960 dans ce qui est appelé "l'affaire" ou "le drame de Sakoïba", du nom d'un village situé à proximité de Ségou. Au moment de l'indépendance, l'Union démocratique ségovienne (UDS) dirigée par Moussa Diarra s'oppose à la section territoriale de l'USRDA²³. Face au succès grandissant de l'UDS, des tensions entre l'UDS et l'USRDA se font jour très rapidement. L'USRDA organise tout de suite la répression. Le hameau de Sakoï-Fulala et une partie du village de Sakoïba sont détruits et de nombreux habitants, qui s'étaient opposés au parti unique, sont arrêtés²⁴.

À partir de l'indépendance du Mali en 1960, certaines populations du nord du pays ont le sentiment d'être mises à l'écart par l'État central de Bamako. C'est en particulier le cas des Touaregs. Motivée par des revendications communautaires, une partie d'entre eux mène alors une révolte armée en 1963, leur objectif étant d'obtenir l'indépendance de leur région, l'Azawad²⁵. L'extrême brutalité de la répression conduit une bonne partie des jeunes Touaregs à s'exiler vers l'Algérie, la Libye et tout l'Ouest africain²⁶.

En 1968, un coup d'État militaire met fin au régime socialiste. Le général Moussa Traoré accède alors au pouvoir et instaure une dictature militaire avec un parti unique. Durant cette deuxième république, des déplacements forcés sont provoqués par les sécheresses ainsi que par la rébellion touarègue qui survient en juin 1990²⁷.

Des déplacements massifs de population se produisent lors des deux grands épisodes de sécheresse en 1972-1973 et en 1983-1985²⁸, lesquels auraient poussé 40 % de la population (essentiellement des hommes) des régions les plus touchées à migrer. Parmi ces migrants, 70 % auraient quitté le pays²⁹. Ces deux événements climatiques dramatiques sont à

23. ROY, Alexis, *Histoire des représentations paysannes au Mali. Pouvoirs politiques et syndicaux et privatisation de la filière cotonnière*, thèse en anthropologie sociale et ethnologie, Paris : EHESS, 2012, 537 p. (voir p. 156).

24. FRANCIS, Simonis, "Le drame de Sakoïba : magistrats et autorités politiques à Ségou (Mali) à la veille de l'indépendance", *Droit et cultures*, vol. 30, 1995, pp. 231-241.

25. L'Azawad, territoire englobant Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Gossi, a toujours été un espace de revendications identitaires pour ses habitants. Il a été intégré au Mali après la décolonisation française, malgré les protestations des populations locales. "Les racines historiques du conflit oublié de l'Azawad", *Mondafrique* [En ligne], 21 octobre 2024, <https://mondafrique.com/politique/les-racines-historiques-du-conflit-oublie-de-lazawad>.

26. CASAJUS, Dominique, "Sahara en mouvement", *L'Année du Maghreb* [En ligne], VII-2011, <https://doi.org/10.4000/anneemaghreb.1096>.

27. KEÏTA, Seydou, *op. cit.*

28. FLORENT, Fanny, "Variabilité climatique et migrations au Mali. Nature des interactions et prise en compte par l'action publique", in : CURNIL, Christel ; VLASSOPOULOS Chloé (sous la direction de), *Mobilité humaine et environnement. Du global au local*, Paris : Éditions Quae, 2015, pp. 245-258 (voir p. 249).

29. ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS, La crise au Mali sous l'angle de la migration, *op. cit.* (voir p. 6).

l'origine de flux migratoires du nord-est du pays (régions de Gao, Tombouctou et Mopti) vers le sud-ouest (régions de Sikasso, Ségou et district de Bamako). Durant ces années, les Peuls nomades et les Touaregs du nord du pays doivent renoncer à leurs aires de pâturage habituelles pour en rechercher vers les savanes du Sud, peuplées d'agriculteurs avec lesquels ils entrent en conflit. Dans le même temps, des éleveurs nomades venus du Mali cherchent à étendre leurs zones de transhumance dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest comme au Ghana, au Nigeria et au Niger³⁰. Des études montrent notamment que les deux sécheresses ont entraîné une mobilité des pasteurs vers les villes, où ils espéraient pouvoir bénéficier d'une aide humanitaire³¹. Toutefois, différence notable, lors de la première sécheresse, une fois la crise passée, beaucoup sont retournés à leur mode de vie traditionnel pour reconstituer leurs troupeaux³², alors que lors de la seconde, les nombreux pasteurs qui s'étaient déplacés vers les villes ne les avaient pas forcément quittées après la crise³³.

Les migrations forcées provoquées par des événements climatiques font l'objet d'une abondante littérature, en particulier sur la vallée du fleuve Sénégal. Les auteurs interrogent la manière dont les sécheresses ont influé sur les migrations³⁴. Certains montrent que les migrations des jeunes, souvent âgés de 20 à 30 ans, vers la France ont augmenté, suivant en cela les chaînes migratoires existant depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale³⁵, tandis que d'autres mettent en lumière une augmentation de la mobilité à l'intérieur du Mali³⁶. Des recherches révèlent ainsi que pour réduire le nombre de bouches à nourrir, les femmes ont été incitées à se marier (une fois mariées elles vont vivre dans leur belle-famille) et les enfants envoyés à l'école coranique ou chez des proches. Le même type de stratégie aurait été mis en œuvre par les populations du Gourma malien³⁷.

Dans les années 1990, la situation politique et sécuritaire prend le pas sur les migrations climatiques comme cause des migrations forcées. La répression menée par l'armée malienne lors de la rébellion touarègue de

30. ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS, *Migration au Mali. Profil national 2009*, Genève : OIM, 2009, pp. 1-129 (Voir pp. 60-61).

31. RANDALL, Sara, "Un exemple sahélien : sécheresse et déplacement à Douentza (Mali)", *Espace, Populations, Sociétés*, n° 1, 1998, pp. 67-82 (voir p. 68).

32. RANDALL, Sara, *op. cit.* (voir p. 69).

33. RANDALL, Sara, *op. cit.* (voir p. 70).

34. FINDLEY, Sally, "Does Drought increase Migration ?", *International Migration Review*, Vol. 28, No 3, 1994, pp. 539-553.

35. ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS, *Migration au Mali. Profil national*, *op. cit.* (voir p. 61).

36. FINDLEY, Sally ; TRAORÉ, Sadio, OUEDRAOGO, Dieudonné ; DIARRA, Sekouba, "Emigration from the Sahel", *International Migration*, Vol. 33, No 3-4, 1995, pp. 469-520 (voir pp. 496-497).

37. FLORENT, Fanny, *op. cit.* (voir p. 250).

1963 et les sécheresses des années 1972-1973 et 1983-1985 ont conduit une partie de la population touarègue à migrer en Algérie et en Libye. Les jeunes, en particulier, sont partis chercher des moyens de subsister en dehors du Mali. Certains ont été accueillis dans les casernes libyennes de Mouammar Kadhafi où ils y ont appris le maniement des armes. « Déterminés à réparer les injustices et les souffrances vécues, à rééquilibrer aussi les rapports de force en leur faveur, ils sont rentrés chez eux, au Mali, en juin 1990, les armes à la main »³⁸. L'attaque du poste de gendarmerie de Ménaka le 29 juin 1990 marque le déclenchement de la rébellion touarègue des années 1990 au Mali. Elle est donc menée par de jeunes combattants de retour d'exil³⁹. Leur objectif est comme lors de la révolte de 1963 l'indépendance de leur territoire, l'Azawad. Les rebelles touaregs regroupés au sein du MPA (Mouvement populaire de l'Azawad) lancent de nombreuses attaques sur les différents postes militaires des régions du Nord. L'armée malienne, incapable de répondre aux attaques rapides des combattants touaregs, exerce une répression sanglante sur les populations civiles⁴⁰. Les combats engendrent de nouveau des départs vers différents lieux d'exil. Si auparavant beaucoup de Touaregs s'étaient réfugiés en Algérie et en Libye, à partir du début des années 1990, ils sont plus nombreux à se rendre en Mauritanie. En mai 1991, après un massacre perpétré par l'armée malienne à Léré, des migrations massives ont lieu du nord-ouest du pays (principalement de la région de Tombouctou) vers la Mauritanie⁴¹. En 1995, le pays comptera d'ailleurs trois camps de réfugiés rassemblant entre 40 000 et 55 000 personnes, dont 65 % sont des Touaregs et 35 % des Arabes⁴². Parallèlement, en 1991, le Burkina Faso avait accueilli entre 35 000 et 50 000 exilés maliens, selon les estimations⁴³.

À côté des aspects politiques et sécuritaires, de nombreux déplacements peuvent être imputables à la situation économique du pays. En effet, la littérature montre qu'au Mali, un des motifs déterminants des départs est la pauvreté⁴⁴ : « Le Mali est un des pays les plus pauvres du

38. GRÉMONT, Charles, "Le Maghreb dans son environnement régional et international. Touaregs et Arabes dans les forces armées coloniales et maliennes. Une histoire en trompe-l'œil", *Note de l'IFRI*, 2010, pp. 1-27, (voir p. 12).

39. GRÉMONT, Charles, "Comment les Touaregs ont perdu le fleuve : éclairage sur les pratiques et les représentations foncières dans le cercle de Gao (Mali), 19^e-20^e siècles", in CORMIER-SALEM Marie-Christine; JUHÉ-BEAULATON Dominique; BOUTRAIS Jean; ROUSSEL Bernard, *Patrimoines naturels au Sud : territoires, identités et stratégies locales*, Paris : IRD Éditions, 2005, pp.237-290, (voir p. 271).

40. Ibidem, (voir p. 13).

41. BAQUÉ, Philippe, *op. cit.*

42. POULTON, Robin-Edward ; YOUSOUF, Ibrahim ag, *La paix de Tombouctou. Gestion démocratique, développement et construction africaine de la paix*, Genève : Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement, 1999, 441 p. (voir p. 157).

43. Ibidem.

44. ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS, *Migration au Mali. Profil national*, *op. cit.* (voir p. 60).

monde et il est estimé qu'entre 1976 et 1987, 1 400 000 Maliens ont émigré »⁴⁵. La crise économique traversée par le pays à partir des années 1970, les programmes d'ajustement structurel récurrents, le poids de la dette extérieure, la décomposition des structures socioéconomiques traditionnelles à la campagne font de la migration une solution privilégiée pour diversifier les sources de revenus et faire face aux difficultés⁴⁶. Le chômage est aussi identifié comme un motif de départ. Si le phénomène est bien visible en milieu urbain (12% en 2014 et 15% en 2022), il fait également son apparition en milieu rural, (4% en 2014 et 8% en 2022)⁴⁷. Le chômage des jeunes, ruraux ou urbains, diplômés ou non-alphabétisés, touche l'ensemble du pays. Les 18-25 ans sont proportionnellement plus touchés par le chômage (20%)⁴⁸. L'exode rural et l'émigration sont pour certains jeunes des alternatives au chômage.

L'histoire du Mali depuis son indépendance est marquée par une série de déplacements forcés qui s'expliquent par des raisons politiques, sécuritaires, climatiques et économiques. Néanmoins, les migrations forcées que le Mali connaît depuis la crise de 2012 sont d'une ampleur inédite.

Les migrations forcées depuis la crise de 2012

L'année 2012 constitue une année charnière dans l'histoire du Mali. Le coup d'État survenu le 22 mars et l'occupation des deux tiers du territoire par des groupes djihadistes et les combattants du Mouvement de Libération de l'Azawad (MNLA) plongent le pays dans l'insécurité et entraînent d'importants déplacements forcés de population. Plus récemment, les coups d'État du 18 août 2020 et du 24 mai 2021 n'ont fait qu'accentuer l'instabilité politique et contribué à une recrudescence de ces déplacements forcés.

La crise malienne de 2012 s'explique en partie par la guerre qui éclate en Libye en 2011⁴⁹ et qui, selon les estimations, est à l'origine du retour de 30 000 combattants maliens armés⁵⁰. Pendant les années 1980, des milliers de jeunes Touaregs du Sahel sont partis en Libye pour participer

45. ADEPOJU, Aderanti, "Emigration Dynamics in Sub-Saharan Africa", *International Migration*, Vol. 33, No 3-4, 1995, pp. 315-390 (voir p. 351).

46. KEÏTA, Seydou, *op. cit.* (voir pp. 218-219).

47. AFROBAROMETER, "Le Mali peine à créer des emplois surtout pour les jeunes, les femmes et les personnes les plus instruites", *Dépêche*, n° 803, 3 mai 2024, pp. 1-33 (voir p. 17).

48. SOW, Fatoumata ; COULIBALY, Massa, "Chômage et sous-utilisation de la main-d'œuvre au Mali" [En ligne], 22 p. (voir p. 16), <https://policycommons.net/artifacts/1364880/chomage-et-sous-utilisation-de-la-main-doeuvre-au-mali/1979005>.

49. DEMBÉLÉ, Idrissa, "La protection des personnes déplacées au Mali", *Revue droit et société* [En ligne], n° 2, 2021, pp. 188-203 (voir p. 195), <https://journals.sms-institute.com/archives/1072>.

50. ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS, *La crise au Mali sous l'angle de la migration*, *op. cit.* (voir p. 6).

à l'avènement de la « république touarègue » aux côtés du colonel Kadhafi. À la chute de son régime, les mercenaires maliens fuient vers le Mali en emmenant avec eux des équipements militaires sophistiqués. Une partie de cet arsenal militaire se retrouvera ensuite entre les mains d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI)⁵¹.

Les hostilités, qui débutent dans le nord du Mali en janvier 2012, opposent, d'un côté, les groupes sécessionnistes touaregs, les groupes islamistes radicaux (Ansar Dine, Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest [MUJAO], Al-Qaïda au Maghreb islamique [AQMI]), et de l'autre, les forces gouvernementales. Les attaques contre les services publics (écoles, hôpitaux, administrations) rendent la vie impossible à de nombreux habitants. « Le conflit a donné lieu à de graves violations des droits humains – qui ont notamment pris la forme d'exécutions extra-judiciaires, de détentions arbitraires, d'enrôlement de mineurs, de viols et d'autres violences sexuelles, d'actes de torture et de destruction de patrimoine culturel »⁵².

C'est dans ce contexte que survient un coup d'État militaire à Bamako le 22 mars 2012 qui affaiblit un peu plus l'armée malienne⁵³. Les insurgés prennent le contrôle des trois régions septentrionales du Mali (Tombouctou, Gao et Kidal), conduisant à des déplacements massifs des populations de ces trois régions vers le centre et le sud du Mali, ainsi que dans les pays voisins. Fin mai 2013, près d'un demi-million de personnes sont déplacées dont 62% à l'intérieur du Mali et 38% dans les pays voisins. Sur les 176 144 Maliens enregistrés en tant que réfugiés par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), la majorité (174 598) se trouve au Niger, en Mauritanie et au Burkina Faso⁵⁴.

Face à l'ampleur de la crise, le Conseil de sécurité des Nations unies crée le 20 décembre 2012 la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA)⁵⁵ dont le mandat avait pour objectif la reconstitution de la capacité de l'armée et la reprise du contrôle par l'État du Mali de ses régions Nord, occupées par des groupes armés et terroristes. De son côté, la France intervient militairement en urgence au début du mois de janvier 2013 (opération Serval) afin d'arrêter la progression des rebelles

51. SIDIBÉ, Mariame, *op. cit.* (pp. 115–116).

52. AVOCATS SANS FRONTIÈRES-CANADA, *Le combat des Maliens et des Maliennes pour la paix et contre l'impunité. Des recommandations en vue de la mise en place d'une justice transitionnelle adaptée aux besoins du Mali*, Québec : Avocats sans frontières, 2018, 80 p.

53. FONTAINE, Jacques ; LAHOUARI, ADDI ; HENNI, Ahmed, "Crise malienne : quelques clefs pour comprendre", *Confluences Méditerranée*, vol. 2, n° 85, 2013, pp. 191–207.

54. ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS, *La crise au Mali sous l'angle de la migration*, *op. cit.* (Voir p. 12).

55. Résolution 2085 du Conseil de sécurité des Nations unies du 20 décembre 2012, relative à la création de la Mission internationale de soutien au Mali MISMA sous conduite africaine, <https://www.un.org>. La MISMA est devenue en avril 2013 la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

vers Bamako⁵⁶, puis à partir du 1^{er} août 2014 (opération Barkhane)⁵⁷. Des pourparlers sont engagés avec les rebelles. Ils aboutissent à la signature à Bamako, le 15 mai 2015, de l'accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger⁵⁸. Néanmoins, ni les interventions de la communauté internationale⁵⁹ ni l'accord pour la paix ne permettent d'assurer une réelle sortie de crise⁶⁰.

Le contexte sécuritaire au Mali demeurant instable, le pays est marqué par des situations d'exil prolongé. Les déplacements forcés connaissent même une recrudescence suite aux coups d'État de 2020 et 2021. Le nombre de PDI passe ainsi de 332 957⁶¹ en décembre 2020 à 412 387 en décembre 2022⁶². En juin 2024, le HCR fait état de plus de 200 000 réfugiés maliens en Mauritanie, 130 000 au Niger et 40 000 au Burkina Faso. 50 000 Maliens fuient en Algérie, où ils n'ont pas accès à la procédure d'asile⁶³.

Cette augmentation s'explique par l'aggravation des conditions sécuritaires dans les régions de Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka et dans la bande frontalière Mali-Burkina Faso, notamment en raison des attaques et massacres perpétrés par des groupes armés terroristes à l'encontre des populations de certaines localités du nord et du centre du Mali. Les déplacés font partie des groupes de population les plus vulnérables au regard de la perte de leurs moyens de subsistance, de leurs abris plus précaires, de leur marginalisation et des contraintes liées à l'accès à certains services notamment. La précarité s'inscrit dans la durée car la violence persiste, et malgré le désir des personnes de retourner chez elles, elles sont obligées de rester dans leur zone d'accueil⁶⁴.

56. SIDIBÉ, Mariame, *op. cit.* (voir p. 16).

57. NOTIN, Jean-Christophe, *La guerre de la France au Mali*, Paris : Éd. Tallandier, 2014, 656 p. (voir p. 105).

58. TOURÉ, Jabir, *Mali : une transition dans l'impasse*, thèse de science politique, Lyon : Université Jean-Moulin Lyon 3, 2023. Mult. p. (voir. p. 5).

59. La MINUSMA a achevé son retrait du pays le 31 décembre 2023.

60. SIDIBÉ, Mariame, *op. cit.* (voir p. 17).

61. ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS, "Suivi des flux de populations. Mali octobre 2020. Enregistrement", *DTM Matrice de suivi des déplacements* [En ligne], n° 57, novembre 2020, pp. 1-13, <https://dtm.iom.int/es/node/10186?close=true>.

62. ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS, *Suivi des flux et présence de migrants au Mali (janvier-décembre 2022)* [En ligne], 2023, 66 p. (voir p. 19), <https://dtm.iom.int/fr/reports/mali-suivi-des-flux-et-presence-de-migrants-au-mali-janvier-decembre-2022>.

63. NATIONS UNIES, *Le HCR appelle à une réponse globale à la crise humanitaire négligée au Sahel* [En ligne], <https://news.un.org/fr/story/2024/06/1146251>.

64. Une enquête auprès de PDI conduite en 2020 indiquait que : « au niveau des différents sites évalués, 58% des PDI ont exprimé l'intention de retourner vers leurs zones d'origines ». Ministère de la santé et du développement social-DNDS, *Matrice de suivi des déplacements (DTM) Mali. Rapport DTM Mali* [En ligne], décembre 2020, 50 p. <https://dtm.iom.int/reports/mali-%E2%80%94-rapport-sur-les-d%C3%A9placements-d%C3%A9cembre-2020>.

Si ces aspects sécuritaires sont majeurs, des considérations économiques doivent également être prises en compte. En effet, la crise libyenne de 2011 a contribué à augmenter les prix du pétrole et des denrées alimentaires, ce qui a drastiquement réduit les ressources des populations locales. Faute de moyens économiques, de nombreux Maliens n'ont eu d'autre choix que de migrer tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de leur pays. Leurs transferts de fonds ont permis de préserver les économies locales et de couvrir les dépenses des ménages restés sur place⁶⁵.

Conclusion

Les déplacements forcés au Mali entre 1960 et 2025 résultent d'une combinaison complexe de facteurs sécuritaires, politiques, climatiques et économiques. Cet article a montré que les migrations forcées ont marqué l'histoire contemporaine du Mali depuis la colonisation jusqu'à nos jours. Cependant, les mouvements contraints provoqués par la crise de 2012 sont d'une ampleur inédite. Ces déplacements ont eu des conséquences humanitaires, sociales et économiques sans précédent, affectant des centaines de milliers de personnes. Des organisations internationales (notamment le HCR) et des ONG ont fourni et fournissent toujours une aide d'urgence aux déplacés et aux réfugiés et demandeurs d'asile. Des sites ont été établis dans les capitales régionales du Mali pour accueillir les personnes déplacées internes, tandis que des camps de réfugiés ont été créés dans les pays voisins accueillant des Maliens. Par exemple, en Mauritanie un camp a été créé en 2012 à Mbera afin de prendre en charge les réfugiés maliens. Entre janvier 2023 et avril 2024, plus de 95 000 Maliens sont arrivés dans ce pays, en plus des 105 000 réfugiés déjà enregistrés. « Ces nouveaux réfugiés se sont installés essentiellement à l'extérieur du camp, afin de faire face à la saturation du camp de réfugiés de Mbera »⁶⁶.

Depuis 2013, diverses initiatives pour la paix ont été lancées, mais sans succès, à l'instar de l'accord de paix issu du processus d'Alger signé en 2015. Le gouvernement malien et ses partenaires ont mis en place des programmes pour faciliter le retour et la réintégration des déplacés forcés. Malgré les efforts de paix et l'aide humanitaire, la situation reste fragile, et de nombreux défis persistent pour assurer la stabilité du Mali. À l'heure actuelle, le retour des déplacés et des réfugiés est difficilement envisageable, et les situations d'exil prolongé engendrent des défis en matière d'intégration ainsi que des tensions entre les communautés.



65. ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS, *La crise au Mali sous l'angle de la migration*, op. cit. (Voir p. 6).

66. HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS, *Plan de réponse pour les réfugiés maliens en Mauritanie janvier-décembre 2024* [En ligne], 14 juin 2024, 47 p. (voir p. 47). <https://reliefweb.int/report/mauritania/plan-de-reponse-pour-les-refugies-maliens-en-mauritanie-2024>.